



		<b>Plan Climat Air Energie Territoirial</b>			
<b>Action n° C2</b> <b>Méthaniseurs agricoles</b>		<b>Référence SRADET</b> <b>Objectifs 5, 6, 7, 13, 14, 16</b> <b>Règle n°29</b>		<b>Lien avec SCOT et PLU</b>  <b>Atténuation</b>	
<b>Axe stratégique : Energies renouvelables</b>					
<b>Référence Plan d'actions - PCAET</b>					
<b>Objectifs</b>  <b>Déjà engagés 3 méthaniseurs agricoles à l'étude</b> Installer des méthaniseurs dans les exploitations agricoles et étudier l'installation d'un méthaniseur de niveau communautaire en évaluant bien l'impact en cas d'installation de méthaniseurs sur les AAC ni à proximité des cours d'eau et ne pas augmenter les surfaces de cultures dédiées  86,7 GWh produits à échéance du PCAET dans 6 ans, soit 3,3 MW de puissance installée <b>2030 : 143,2 GWh</b> <b>2050 : 440 GWh soit 100 % du potentiel de 2020</b>			<b>Contexte</b>  3 projets d'agriculteurs sont à l'instruction auprès des services de l'Etat ; Ils sont accompagnés par la GEDIA		
<b>Cible</b>			<b>Potentiel de réduction des GES</b>		
Agriculteurs			Pour 86,7 GWh produits		
<b>Pilotage de l'action</b>			<b>Délais</b>		
Agglo du Pays de Dreux pour l'accompagnement auprès des communes ; Développeur pour l'installation ; Gedia pour le cofinancement, le rachat du biogaz et sa distribution ; propriétaire pour les autorisations			Action en cours		
<b>Partenaires : Energie Partagée</b>			<b><u>Lien avec la fiche C5</u></b>		
<b>Descriptif</b>					
Il s'agit d'accompagner les communes et le porter de projet dans les phases de décision et d'étude  Journée d'information sur les énergies renouvelables avec partenaires (GEDIA, Energie Partagée) y compris des habitants des communes limitrophes  Constitution d'un comité consultatif citoyen dans la commune concernée, sur la base du volontariat  Mesures de compensation (supports d'information, plantations, sentiers et chemins...) Exclure les aires d'alimentation des captages AEP et si possible les bordures de cours d'eau pour l'implantation des sites de méthanisation et des parcelles pour l'épandage de leurs lixiviats en lien avec enjeu protection de la ressource. Encadrer les pratiques agricoles de production de biomasse à destination des méthaniseurs pour les rendre compatibles avec la ressource en eau.  Financement participatif					
<b>Moyens</b>					
<b>Techniques :</b> Pas de moyens spécifiques  <b>Humains :</b> Agglo du Pays de Dreux Service Climat Energie + Gedia			<b>Financiers :</b> Développeur et Gedia		
<b>Indicateurs de suivi</b>		Nombre d'installations ; Puissance installée			
<b><u>Etapes de réalisation</u></b>					
					
Démarcher les propriétaires		Etudier la faisabilité		Mener les procédures d'autorisation	
Installer					